

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ 4WIND

Entre les soussignés :

M. Anthony POLISSET, domicilié au [REDACTED]

Il a été établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société par actions simplifiée.

Article 1 – Forme

Il est formé une société par actions simplifiée régie par les lois en vigueur et les présents statuts.

Article 2 – Dénomination

La société a pour dénomination : 4WIND.

Article 3 – Objet

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- La prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises, commerciales, industrielles, artisanales, agricoles, financières, mobilières ou immobilières, par tous moyens, notamment par voie de création, d'apport, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ;
- L'animation, la direction, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales ou participations, notamment par la fourniture de prestations de services spécifiques, administratives, juridiques, comptables, financières, immobilières, commerciales ou techniques, au profit de ses filiales ou sociétés apparentées, et plus généralement toutes prestations de services à caractère économique ;
- La fonction de présidence ou de direction dans toute société dans laquelle elle détient une participation, notamment la société DMP, société d'exploitation à laquelle elle apporte son assistance stratégique et opérationnelle ;
- Et plus généralement, toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé au 101 rue des Quatre Vents, 91690 Guillerval. Il pourra être transféré en tout autre lieu sur décision du président.

Article 5 – Durée

La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Article 6 – Capital social

Le capital social est fixé à 30 000 euros.

Article 7 – Président

La société est dirigée par un Président, personne physique ou morale, désigné par les associés. M. Anthony POLISSET est nommé Président de la société pour une durée illimitée.

Article 8 – Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Article 9 – Affectation des résultats

Le résultat de l'exercice, après approbation des comptes, est à la disposition de l'assemblée générale qui décide de son affectation, notamment la mise en réserve, la distribution de dividendes ou tout autre emploi.

Article 10 – Dispositions diverses

Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Fait à Guillerval, le 07 août 2025

La société est également dotée d'un Directeur Général : M. Xavier OURY, nommé pour une durée illimitée.